

1^{er} septembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, sise au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 1^{er} septembre 2021 à 20 h 00.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse, Françoise Boudrias.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de la séance de consultation publique du 11 août 2021 relative au premier projet de règlement numéro 615-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Sainte-Mélanie

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2021

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 6 août au 19 août 2021

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 1^{er} septembre 2021

5.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2021

5.3 Approbation du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Au cœur de chez nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport du service d'Urbanisme pour la période du 23 juin au 18 août 2021

6.2 Acquisition du lot 6 376 723 du cadastre du Québec aux fins d'établir « avenue des Jardins » comme chemin public

07- Sécurité publique

7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues sur la rivière L'Assomption pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022 et prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2022

7.2 Octroi d'un contrat de contrôle animalier sur le territoire de Sainte-Mélanie pour l'année 2021

08- Loisirs et culture

8.1 Rapport du service des Loisirs et Culture

8.2 Programmation des activités de loisirs automne 2021

8.3 Autorisation de paiement pour la réfection du Centre des loisirs
– Certificat de paiement numéro CP-4 – GMI Construction

8.4 Autorisation de paiement pour la réfection du Centre des loisirs
– Certificat de paiement numéro CP-5 – GMI Construction

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du
23 juin au 18 août 2021

9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacement pour
l'entretien hivernal 2021-2022

9.3 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour
l'entretien hivernal 2021-2022

9.4 Engagement de la Municipalité relatif aux dépenses engendrées
pour l'installation d'une entrée d'eau sur le lot 5 611 034 situé sur
la rue des Pruches

9.5 Embauche d'un coordonnateur des travaux publics et des
services techniques

9.6 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des
routes locales (ERL) 2021

9.7 Octroi d'un contrat relatif à des travaux de forages exploratoires
– nouveau puits d'alimentation en eau potable

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2021-09-199

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 9.7 est retiré de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 04.

- a) Est-ce que l'on a reçu la demande d'assemblée citoyenne pour
les électeurs ?

La période de questions est close à 20 h 06.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-09-200

3.1 Procès-verbal de la séance de consultation publique du 11 août 2021 relative au premier projet de règlement numéro 615-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Sainte-Mélanie

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du 11 août 2021 relative au premier projet de règlement numéro 615-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Sainte-Mélanie soit approuvé.

Adoptée

2021-09-201

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2021

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2021 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2021-09-202

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 6 août au 19 août 2021

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 6 août au 19 août 2021.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 6 août au 19 août 2021.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2021-09-203

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 1^{er} septembre 2021

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 1^{er} septembre 2021 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **137 303,88 \$.**

| | |
|---|----------------------|
| Décaissements : chèques numéro 14395 à 14403 | 4 146,61 \$ |
| Chèque annulé numéro | |
| Comptes fournisseurs : chèques numéro 14404 à 14448 | 100 794,49 \$ |
| Salaires du 1 ^{er} août au 14 août 2021 | 32 362,78 \$ |
| Total de la période : | 137 303,88 \$ |

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-09-204

5.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2021

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 31 août 2021.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte des états comparatifs des revenus et dépenses se terminant le 31 août 2021, conformément à la loi.

Adoptée

2021-09-205

5.3 Approbation du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation au cœur de chez nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie

ATTENDU l'approbation de la Société d'habitation du Québec du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez nous le 5 juillet 2021;

POUR CE MOTIF, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve le budget révisé 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie dont le déficit partageable passe de trente-et-un mille cent cinquante-huit dollars (31 158,00 \$) à trente-et-un mille six cent quarante-huit dollars (31 648,00 \$) selon le budget révisé 2021 datée au 5 juillet 2021 ;

QUE la contribution de la Municipalité de Sainte-Mélanie passe de trois mille quatre cent soixante-deux dollars (3 462,00 \$) à trois mille cinq cent seize dollars (3 516,00 \$) selon le budget révisé 2021 datée au 5 juillet 2021.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-09-206

6.1 Rapport du service d'Urbanisme pour la période du 23 juin au 18 août 2021

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'Urbanisme pour la période du 23 juin au 18 août 2021 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme pour la période du 23 juin au 18 août 2021.

Adoptée

2021-09-207

6.2 **Acquisition du lot 6 376 723 du cadastre du Québec aux fins d'établir « avenue des Jardins » comme chemin public**

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-133 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 20 mai 2021 relative à l'acquisition du lot 6 376 723 aux fins d'établir la « rue des Jardins » comme chemin public, conditionnellement à ce que tous les travaux correctifs aient été apportés avant la signature de l'acte de clôture ;

ATTENDU que les travaux correctifs ont été effectués par le promoteur 9212-0617 Québec Inc., représenté par monsieur Bernard Pilon, et qu'ils sont conformes aux exigences demandées par la Municipalité ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le nom du chemin public à la demande du promoteur par « avenue des Jardins » ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACQUÉRIR le lot 6 376 723 du cadastre du Québec sans frais, aux fins de municipaliser « avenue des Jardins » comme chemin public et que ledit chemin soit à l'entretien et sous la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

DE MANDATER Me Mathieu Desroches, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette cession ;

QUE tous les frais et honoraires soient acquittés par le demandeur de la municipalisation ;

D'AUTORISER ET MANDATER la mairesse, madame Françoise Boudrias et le directeur général et secrétaire-trésorier, Me François Alexandre Guay, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les documents dans ce dossier.

Adoptée

07- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2021-09-208

7.1 **Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues sur la rivière L'Assomption pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022 et prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2022**

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain ;

ATTENDU la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Surveillance et prévision des crues sur la rivière L'Assomption et prévision du temps violent estival » telle que transmise en date du 23 août 2021 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE MANDATER l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les services professionnels de **surveillance et prévision des crues sur la rivière L'Assomption pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022** pour un coût maximal de cinq mille sept cent trente dollars (5 730,00 \$) plus taxes et **de prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2022** pour un coût maximal de mille neuf cents dollars (1 900,00 \$) plus taxes ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin ;

DE MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-09-209

7.2 Octroi d'un contrat de contrôle animalier sur le territoire de Sainte-Mélanie pour l'année 2022

ATTENDU la proposition datée du 12 août 2021 de l'entreprise 9266-3749 Québec Inc. œuvrant sous le nom de « Le Carrefour Canin de Lanaudière » dont la principale place d'affaires est située au 707, boulevard de l'Industrie à Saint-Paul-de-Joliette ;

ATTENDU que cette proposition permet de maintenir le coût des licences de chien à trente dollars (30 \$) pour l'année 2022 ;

ATTENDU que cette proposition permet de continuer d'offrir la gratuité pour une première licence de chien à toute personne âgée de 65 ans et plus ;

ATTENDU la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38-002), le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, r.1) et les règlements municipaux numéro 500-2008 sur le contrôle des animaux et numéro 601-2019 amendant le règlement numéro 500-2008 sur le contrôle des animaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Nathalie Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'OCTROYER le contrat de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'année 2022 (1^{er} janvier au 31 décembre inclusivement) à l'entreprise **9266-3749 Québec Inc.** œuvrant sous le nom de « **Le Carrefour Canin de Lanaudière** » selon les conditions stipulées à l'offre de services du 12 août 2021, notamment le maintien du tarif des licences individuelles à trente dollars (30 \$) par chien et la gratuité pour une première licence aux personnes âgées de 65 ans et plus pour l'année 2022 ;

DE MANDATER l'entreprise **9266-3749 Québec Inc.** œuvrant sous le nom de « **Le Carrefour Canin de Lanaudière** » pour l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (c. P-38-002), le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (c. P-38.002, r.1) et les règlements municipaux numéro 500-2008 sur le contrôle des animaux et numéro 601-2019 amendant le règlement numéro 500-2008 sur le contrôle des animaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2021-09-210

8.1 Rapport du service des Loisirs et Culture

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Loisirs et Culture tel que préparé par monsieur Martin Alarie, technicien en Loisirs.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Loisirs et Culture.

Adoptée

2021-09-211

8.2 Programmation des activités de loisirs automne 2021

ATTENDU

la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2021 telle que déposée par le service des Loisirs de Sainte-Mélanie ;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'APPROUVER la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2021 du service des Loisirs de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2021-09-212

8.3 Autorisation de paiement pour la réfection du Centre des loisirs – Certificat de paiement numéro CP-4 – GMI Construction

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la recommandation de paiement de madame Audrey Robert, architecte de Lachance & associés architectes Inc., datée du 13 août 2021 relative à des travaux de réfection du Centre des loisirs, certificat de paiement CP-4.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de douze mille huit cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-quatre cents (12 829,84 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 10 % à l'entrepreneur **GMI Construction** relatif à des travaux de réfection du Centre des loisirs – Certificat de paiement CP-4, tel que recommandé par madame Audrey Robert, architecte de Lachance & associés architectes Inc. en date du 13 août 2021 ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 03-610-00-722 ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-09-213

8.4 Autorisation de paiement pour la réfection du Centre des loisirs – Certificat de paiement numéro CP-5 – GMI Construction

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la recommandation de paiement de madame Audrey Robert, architecte de Lachance & associés architectes Inc., datée du 27 août 2021 relative à des travaux de réfection du Centre des loisirs, certificat de paiement CP-5.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de cinq mille deux cent quarante-huit dollars et six cents (5 248,06 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 10 % à l'entrepreneur **GMI Construction** relatif à des travaux de réfection du Centre des loisirs – Certificat de paiement CP-5, tel que recommandé par madame Audrey Robert, architecte de Lachance & associés architectes Inc. en date du 27 août 2021 ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 03-610-00-722 ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2021-09-214

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 juin au 18 août 2021

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 juin au 18 août 2021 tel que préparé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 juin au 18 août 2021.

Adoptée

2021-09-215

9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglaceage pour l'entretien hivernal 2021-2022

ATTENDU

les demandes de prix pour la fourniture de sel de déglaceage pour entretien hivernal demandées par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics ;

ATTENDU

les deux (2) soumissions reçues pour 425 tonnes métriques de fourniture de sel de déglaceage pour la saison hivernale 2021/2022 :

| Compagnie | Tonne métrique |
|------------------|----------------|
| Compass Minerals | 93,25 \$ |
| Sel Warwick Inc. | 94,00 \$ |

ATTENDU

la recommandation de monsieur Dominic Durand, contremaître adjoint au service des Travaux publics d'accorder le contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2021-2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Compass Minerals ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'OCTROYER à la compagnie **Compass Minerals**, en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture de sel de déglacage (FAB Montréal) pour la saison hivernale 2021-2022 au montant de quatre-vingt-treize dollars et vingt-cinq cents (93,25 \$) la tonne métrique plus taxes, pour une quantité de 275 tonnes métriques pour la fin du mois d'octobre 2021 et de 150 tonnes métriques pour la mi-janvier 2022 ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié ;

DE MANDATER monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics et/ou Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-09-216

9.3 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour l'entretien hivernal 2021-2022

ATTENDU

les demandes de prix pour la fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal demandées par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics ;

ATTENDU

les deux (2) soumissions reçues pour la fourniture de pierre abrasive 2,5 – 5 mm pour entretien hivernal 2021-2022 :

| Compagnie | Tonne métrique |
|-----------------------------|----------------|
| Les Entreprises Généreux | 11,86 \$ |
| Les Carrières Joliette Inc. | 13,50 \$ |

ATTENDU

la recommandation de monsieur Dominic Durand, contremaître adjoint au service des Travaux publics d'accorder le contrat pour la fourniture de pierre abrasive pour l'entretien hivernal 2021-2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Les Entreprises Généreux ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'OCTROYER à la compagnie **Les Entreprises Généreux**, en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de pierre abrasive 2,5 - 5 mm pour la saison hivernale 2021-2022 au montant de onze dollars et quatre-vingt-six cents (11,86 \$) la tonne métrique plus taxes, pour une quantité de 350 tonnes métriques disponibles avant le 1^{er} novembre 2021 (transport exclu) ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié ;

DE MANDATER monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics et/ou Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-09-217

9.4 Engagement de la Municipalité relatif aux dépenses engendrées pour l'installation d'une entrée d'eau sur le lot 5 611 034 situé sur la rue des Pruches

ATTENDU

que la Municipalité a autorisé la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon par l'adoption du règlement numéro 592-2018 ;

ATTENDU

que le lot 5 611 034 situé sur la rue des Pruches fait partie des immeubles visés à l'article 5 du règlement numéro 592-2018 ;

ATTENDU

que les travaux de localisation de l'entrée d'eau du lot 5 611 034 situé sur la rue des Pruches n'ont pas été réalisés selon les plans d'infrastructure du réseau d'eau potable du secteur Carillon et qu'il y a lieu de rectifier la situation ;

ATTENDU

qu'une entente a été conclue entre la Municipalité et le propriétaire actuel, monsieur Réal Racette, à l'effet que la Municipalité s'engage à effectuer des travaux d'installation d'une entrée d'eau à ses frais sur le lot 5 611 034 situé sur la rue des Pruches au moment opportun déterminé par le propriétaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la Municipalité s'engage à effectuer, au moment opportun déterminé par le propriétaire, des travaux d'installation d'une entrée d'eau à ses frais sur le lot 5 611 034 situé sur la rue des Pruches dont le propriétaire actuel est monsieur Réal Racette ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-09-218

9.5 Embauche d'un coordonnateur des travaux publics et des services techniques

Monsieur Daniel Gravel déclare son intérêt dans le présent dossier et confirme ne pas avoir participé d'aucune manière aux délibérations et à la prise de décision dans celui-ci.

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-185 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2021 relative à la création d'un poste de coordonnateur des travaux publics et des services techniques et création d'un comité de sélection ;

ATTENDU le processus d'affichage de l'offre d'emploi, l'analyse et présélection des curriculum vitae et le processus d'entrevue de sélection;

ATTENDU l'ensemble des démarches pour la dotation de ce poste et la recommandation unanime des responsables du processus de sélection afin de retenir la candidature de monsieur Raphaël Vincent ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Gilbert Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve la recommandation des responsables du comité de sélection ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie embauche monsieur Raphaël Vincent au poste de coordonnateur des travaux publics et des services techniques pour une entrée en fonction selon l'entente convenue ;

QUE cette embauche soit conclue en vertu des conditions de l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie en vigueur, sauf exceptions mentionnées au contrat d'embauche le cas échéant;

DE MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente

Monsieur Daniel Gravel mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 9.5 de l'ordre du jour, et en conséquence il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.

Adoptée

2021-09-219

9.6 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales (ERL) 2021

ATTENDU que le ministère des Transports a accordé une compensation de quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars (98 598,00 \$) pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault Appuyé par monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales ;

DE MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

~~9.7 Octroi d'un contrat relatif à des travaux de forages exploratoires – nouveau puits d'alimentation en eau potable~~

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 27.

Question de monsieur David Dubois :

On n'a vraiment pas eu de soumissionnaires concernant le point 9.7 retiré de l'ordre ?

La période de questions est close à 20 h 28.

11- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

2021-09-220

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 28.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Me François Alexandre Guay, L.L.M. Fisc.
Directeur général et secrétaire trésorier